

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 10 Novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 20 Octobre 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BERGEZ

Présents : MM. ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, Mme BONNEFON Catherine, M BOURREZ Alain, Mme CHOPIN Marjorie, MM FRANÇAIS Hubert, LARCO Jean-Claude, TARDAN Emile, BERGES Paul, BERGEZ Eric, CABANNES Jean-Maurice, CASABONNE Jean, CAZENAVE-LAROCHE Didier, DEVALS Gérard, FLORENCE Jean-Philippe, FROSSARD Etienne, Mmes GARCES Cathy, GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, JOUSSAUME Patrick, MAUNAS Patrick, MEDOU-MERERE Daniel, ORONOS Patrick, LAGRANGE Jérôme,

Suppléants : MM. DRILHOLE Patrick, MARQUEZE Jacques suppléants de Mme HAENSEL Michèle et de M. COUSTET Jean-Claude

Pouvoirs : M. CAZALETs Henri à Mme CHOPIN Marjorie
M. MINART François à M. BALDAN Patrick
M. CASABONNE Pierre à Mme GAUCHER Michelle
M. LARRICQ Cédric à M. MAUNAS Cédric
Mme ROSSI Brigitte à M. CABANNES Jean-Maurice

Excusés/absents : MM. GRECHEZ-CASSIAU Roland, BERNOS André, Mme CLOT Marthe, MM. LOMPRES Frédéric, MIRANDE David, LASSERRE-BISCONTE Albert

**Délibération N°20201112 – Convention avec le service Numérique de l'APGL
Prestation de suivi de Bacs Alluviaux sur le territoire du SMGOAO**

Rapport n°12 du 10.11.2020 : rapporteur : M. Daniel ARRIBERE

L'assemblée est informée que le SMGOAO a sollicité l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il l'aide à effectuer des photographies aériennes afin de suivre l'évolution de 5 bacs alluviaux sur le Gave d'Aspe, sur le Vert et sur le Joos.

Le montant de prestation s'élèverait à 2 710,00 € pour 10 demies journées d'intervention de l'APGL.

Pour que cet accompagnement soit rendu effectif, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre le SMGOAO et l'Agence Publique de Gestion Locale dont le projet est fourni en annexe).

Le Comité syndical, après avoir entendu les explications techniques et financières complémentaires et en avoir délibéré,

Considérant que le Syndicat n'a pas de service informatique susceptible de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du Numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** Le présent rapport
- **DECIDÉ** De confier au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation de travaux aériens afin de suivre l'évolution de 5 bancs alluviaux sur le Gave d'Aspe, sur le Vert et sur le Joos
- **AUTORISÉ** Le Président à signer la convention jointe en annexe
- **PRÉCISÉ** Que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2020 en section de Fonctionnement

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 10 Novembre 2020

Le Président
Patrick MAUNAS

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| <u>Membres en exercice</u> | 37 |
| <u>Membres présents :</u> | 26 |
| <u>Nombre de votants :</u> | 31 |
| POUR : | 31 |
| CONTRE : | 0 |
| ABSTENTION : | 0 |

